

Corrigé des ÉPREUVES 1 et 2

Test d'entrée à la préparation au concours interne de conservateur du patrimoine

ÉPREUVE 1 : Élaboration d'une dissertation

Durée conseillée : 2 heures

Coefficient 2

20 points

Sujet : Patrimoine et droits culturels – A partir de l'extrait de la Convention de Faro (2005), expliquez, en vous appuyant sur des exemples et références législatives issus de différents champs du patrimoine et d'aires culturelles variées, comment intégrer les droits culturels dans la gestion des établissements patrimoniaux ?

« Préambule

Reconnaissant que toute personne a le droit, tout en respectant les droits et libertés d'autrui, de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix comme un aspect du droit de prendre librement part à la vie culturelle consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et garanti par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ; [...]

Article 1 – Objectifs de la Convention

Les Parties à la présente Convention conviennent :

- a- de reconnaître que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- b- de reconnaître une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel;
- c- de faire ressortir que la conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de la vie;
- d- de prendre les mesures nécessaires pour l'application des dispositions de la présente Convention en ce qui concerne :
 - l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle;
 - la meilleure synergie des compétences entre tous les acteurs publics, institutionnels et privés concernés. »

Sont vérifiés les aspects suivants :

- Formellement : la capacité de construire une discussion, en introduisant son propos et en présentant un cadre pour le développement de ce dernier, tout en sachant le conclure.
- Fondamentalement : les connaissances des candidats sur la question patrimoniale, qui n'est d'ailleurs pas limitée à la sphère française dans l'énoncé du sujet.

Propositions :

- Mettre la moyenne aux copies définissant une vraie problématique en introduction, cohérente avec l'énoncé du sujet, annonçant un plan et concluant leur développement.
- Départager les copies moyennes des copies mieux construites en notant la pertinence de la problématique choisie et la capacité à rédiger une discussion équilibrée entre les parties étayées par des exemples concrets et précis.
- Sanctionner les copies présentant des maladresses d'expression importantes, conduisant à l'écriture de propos difficilement compréhensibles ou polémiques, démontrant une difficulté à prendre du recul sur le sujet (avis sur le sujet requis, mais prise de hauteur essentielle).

EPREUVE 2 : Analyse et commentaire d'un document visuel

Durée conseillée : 1 heure

Coefficient 1

20 points

Cette épreuve vise à évaluer les capacités des candidats à commenter un cliché, c'est-à-dire à présenter ce qu'ils voient en le décrivant de manière pertinente et en le contextualisant. La construction de leur propos leur permet alors de faire preuve de leur culture générale et professionnelle.

Propositions :

- Mettre au moins la moyenne aux copies posant un cadre de commentaire : rapide introduction, développement pertinent à partir de l'image commentée, puis conclusion.
- Le commentaire doit montrer un cheminement de la description à l'interprétation et la mise en perspective, ou comment passer de notions visuelles et scientifiques à un questionnement sur « l'usage » qui en est fait dans le champ du patrimoine ou plus largement de la culture.

Romain Bourgeois et Hélène Jagot